



CONVENTION COLLECTIVE 66

POINT SUR LES NEGOCIATIONS

LA CFDT POSE UN ACTE

Paris, le 12 mai 2009

Par ses propositions faites lors de la CNPN du 6 mai 2009, la CFDT Santé Sociaux n'a fait que réaffirmer sa volonté d'améliorer la Convention Collective 66 de défendre les intérêts des salariés et de voir aboutir :

- L'**augmentation** de tous les coefficients de début de carrière.
- L'**harmonisation** des déroulements de carrière de tous les salariés.
- Une classification qui tient compte des **niveaux de qualification** et des **diplômes**.
- La mise en place des filières afin de **favoriser le parcours professionnel** de chaque salarié.
- La prise en compte réelle de la **Formation Professionnelle** de chaque salarié.

A CE JOUR

Si le principe des filières a été acté par toutes les organisations syndicales, sauf FO. **Les filières ne sont ni définies, ni validées par les partenaires sociaux.**

- **Pour la CFDT**, doivent figurer dans les classifications, les emplois accessibles à partir d'un/des diplômes dédiés ou d'une qualification requise.
- **Pour la CFDT**, c'est la définition de l'emploi et sa validation par les partenaires sociaux qui préfigurent à son intégration dans les filières.
- **Pour la CFDT**, tout doit être mis en œuvre pour permettre aux salariés non qualifiés d'accéder le plus rapidement possible à une qualification professionnelle.

La CNPN du 10 juin sera décisive, les employeurs devant répondre aux propositions de la CFDT et des autres organisations syndicales, si elles les envoient avant le 29 mai.

C'est pourquoi à ce stade des négociations, la CFDT n'appelle pas à la mobilisation le 19 mai 2009.

Fédération CFDT des services de santé et services sociaux

47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19 - tél. 01 56 41 52 00 - fax 01 42 02 48 08

Mèl : federation@sante-sociaux.cfdt.fr – Site Internet : www.sante-sociaux.cfdt.fr Extranet : www.cfdt-sante-sociaux.net